

# Mise en place d'un nouveau cadre réglementaire pour la préservation du saumon

Dossier de rédaction de H2o  
March 2025

Le ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche annonce la mise en œuvre d'un nouveau cadre réglementaire destiné à garantir une meilleure préservation du saumon dans le fleuve Adour, dernière zone active de pêche professionnelle de cette espèce fragile.

Après un avis favorable à l'unanimité du Comité de gestion des poissons migrateurs, le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine prévoit l'interdiction de l'usage des filets maillants du 1er avril au 31 juillet par un arrêté portant sur la réglementation de la pêche maritime des poissons migrateurs dans l'Adour. L'utilisation du principal engin de pêche ciblant les saumons sera donc prohibée sur la principale période de présence du saumon dans cette zone. Dans ce contexte, l'État entend soutenir la filière de la pêche professionnelle impactée par cette mesure. Le Ministère s'engage à mettre en œuvre, au printemps 2025, un dispositif d'arrêté temporaire indemnisé reposant sur le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) applicable aux professionnels de la pêche maritime dépendants du saumon. Les pêcheurs professionnels en eau douce n'étant pas éligibles aux arrêtés temporaires dans le cadre du FEAMPA, un dialogue sera ouvert avec la Commission européenne pour proposer également un régime d'aide à ces pêcheurs impactés.

[ecologie.gouv.fr](https://www.ecologie.gouv.fr)